

70	24/07/2020	BE 0475.987.215	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20341.00040	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **ALLONS EN VENT**  
 Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée  
 Adresse: Route de Vencimont N°: 16 Boîte:  
 Code postal: 5570 Commune: Beauraing  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Dinant  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0475.987.215

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 24-10-2001

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 12-07-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019

Exercice précédent du 01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

**Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**LAMBIN Jean**

Rue des Floralies 85  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2019

Fin de mandat: 27-04-2025

Administrateur

**VAN RILLAER Lionel**

Rue Middelbourg 33  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2017

Fin de mandat: 23-04-2023

Président du Conseil d'Administration

**LAMBIN Guillaume**

Rue d'Ophem 18/8  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2017

Fin de mandat: 23-04-2023

Administrateur

**LAMBIN Jérémie**

Rue des Floralies 85/5  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2017

Fin de mandat: 23-04-2023

Administrateur

**HEVESI Kadosa**

Rue Dohet 6  
5000 Namur  
BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2017

Fin de mandat: 23-04-2022

Administrateur délégué

**DESHAYES Victoria**

Avenue Voltaire 161  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 23-04-2017

Fin de mandat: 23-04-2022

Administrateur

N°	BE 0475.987.215		M 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.





## COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 145.033	83.457
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A 3.344	3.344
	Chiffre d'affaires	70 142.987	109.118
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61 31.954	29.065
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 52.943	52.723
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8 2.430	2.414
	Autres charges d'exploitation	640/8 885	13.376
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	9901 <b>88.775</b>	<b>14.944</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>11.517</b>	<b>11.270</b>
	Produits financiers récurrents	75 11.517	11.270
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	<b>Charges financières</b>	65/66B	
	Charges financières récurrentes	65	
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	9903 <b>100.291</b>	<b>26.214</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77 <b>10.840</b>	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904 <b>89.451</b>	<b>26.214</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905 <b>89.451</b>	<b>26.214</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>199.901</b>	<b>122.822</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	89.451	26.214
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	110.450	96.608
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2	<b>100</b>	<b>1.000</b>
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>187.535</b>	<b>110.450</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>12.466</b>	<b>13.372</b>
Rémunération du capital		694	12.366	12.372
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696	0	0
Autres allocataires		697	100	1.000



**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	0
8029		
8039	0	
8049		
8059	0	
8129P	XXXXXXXXXXXX	0
8079	0	
8089		
8099		
8109	0	
8119		
8129	0	
21		

N°	BE 0475.987.215	M 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>790.028</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	660	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>790.689</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>659.462</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	52.943	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>712.405</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>78.283</b>	

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXXXX	36.000

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8365 11.000

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8395 47.000

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8415

Acquis de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8475

Reprises

8485

Acquis de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555P	XXXXXXXXXXXX	
-------	--------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8545

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

28	47.000	
----	--------	--

N°	BE 0475.987.215	M 6.5
----	-----------------	-------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables.

2. Les frais d'établissement (frais relatifs à la constitution de l'entreprise, frais relatifs aux différentes augmentations de capital, frais relatifs aux prêts obligataires convertibles) font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

### 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs.

Les immobilisations incorporelles sont relatives aux développements de nouveaux projets. Annuellement, si le projet n'a pas abouti, la société procède à une évaluation raisonnable des chances d'aboutissement de

ceux-ci et procède à une éventuelle perte de valeur sur les projets considérés comme ne devant pas aboutir.

La durée de vie des immobilisations incorporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation :

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.) ;
- Frais de coordination sécurité et santé ;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD) ;
- Frais de géomètres ;

Elles sont amorties au même rythme que le matériel et outillage (éoliennes).

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien, une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place. Cette provision est capitalisée en tant qu'accessoires des machines et outillages.

L'amortissement est calculé de façon linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs.

Ces durées de vie se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles

dépenses de développement 5 ans

autres 5 ans

Immobilisations corporelles

terrains illimité

frais accessoires sur achats de terrains 1 an

matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans

matériel de bureau de 5 à 10 ans

matériel informatique de 3 à 5 ans

meublier de bureau de 5 à 10 ans

autres max. 20 ans

### 4. Les immobilisations financières :

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale

### 5. Les créances commerciales et autres créances :

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

### 6. Les valeurs disponibles :

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

### 7. Les dettes :

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

### 8. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan et qui :

- résulte d'un élément passé
- il est probable qu'elle engendrera de charges et des flux de trésorerie
- dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A défaut de données plus précises, la société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement éolien (Machines et frais accessoires) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 15 années, comme celui du parc éolien lui-même.

- une provision pour couvrir le remplacement du générateur 10 ans après la mise en service des éoliennes à concurrence de 5% du prix d'acquisition de l'éolienne (Machine) ; l'amortissement de ces provisions s'étale sur 10 années.

Dans le cas particulier de l'éolienne Enercon E-48 au Tienne du Grand Sart ("l'éolienne des enfants"), le calcul des provisions est basé sur les informations transmises par la société Enercon à Allons en Vent le 22/12/2011:

-provision pour démantèlement : 31,671.15EUR à constituer les 15 premières années, soit un montant annuel de 2,165.86EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2020

-provision pour grosses réparations : 60,000.00EUR à constituer les 12 premières années, soit un montant annuel de 6,570.02EUR à partir du 01/01/2011 et jusqu'au 31/12/2017

Les montants à provisionner annuellement seront indexés avec la formule suivante:

Nouveau montant = montant calculé en décembre 2011 x (indice santé décembre / indice santé décembre 2011), avec indice santé décembre 2011 = 117,52 (base 2004).

### 9. Les comptes de régularisation :

Les comptes de régularisation ont été évalués sur base des deux règles suivantes :

Charges à reporter : les charges ou fraction de charge afférentes à l'exercice suivant mais dont la comptabilisation est déjà intervenue ont été évaluées compte tenu du montant imputable à l'exercice suivant ;

Charges à imputer : les charges ou fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne sont payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice ;

Produits acquis : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice mais dont la comptabilisation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant ont été évalués compte tenu du montant imputable à l'exercice ;

Produits à reporter : les produits ou fractions de produits afférents à l'exercice suivant et qui ont été encaissés au cours de l'exercice sont évalués au montant afférent à l'exercice suivant.